

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

**VOTE :**

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°14/2021**

**Date de la convocation du Comité syndical :** sept avril deux mille vingt et un

**Date de la séance du Comité syndical :** quatorze avril deux mille vingt et un

**Membres présents :**

M. Éric PICARD, Président,

M. Christian BRUGERON, M. Philippe MARTIN, M. Christian SAINT LEGER, M. Sébastien BLANC, M. David RODRIGUES, M. Noël LAFOURCADE, M. Rémi ANDRE, Mme Monique DELAGRANGE, M. Eric MALHERBE, M. Alain RAYNALDY, M. Didier VIGOUROUX, Mme Catherine SANNIE-CARRIERE, Mme Christine VERLAGUET, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nelly DAUDE, M. Jean-Pierre COMBAL, M. Hubert FONTAINE, M. Didier BOUCHET, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Louis RECOUSSINES

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme Anne GÉLY (DDT de la Lozère), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELLY

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 mars 2021**

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 10 mars 2021.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 10 mars 2021

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 15 avril 2021

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 15 avril 2021

Le Président,

Éric PICARD



Paraphe :



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
15 AVR. 2021  
BUREAU DU COURRIER

Le Président,

Éric PICARD

